



ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de mai 2020 :

Vente à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et une partie du lot 2 134 268 (lot projeté 6 357 867), tous du cadastre du Québec, situé au 800, rue Sherbrooke, d'une superficie de 9 082,6 m², dans l'arrondissement de Lachine, pour 3 840 113 \$ (CM20 0519)

Fait à Montréal, le 22 juin 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat